

# PHILOSOPHIE RELIGIEUSE

## RELIGION.

Qu'est-ce que la religion ? une philosophie sublime qui démontre l'ordre, l'unité de la nature, et s'explique l'énigme du cœur humain, le puissant mobile pour porter l'homme au bien, puisque la foi le met sous l'œil de la divinité, qu'elle agit sur la volonté avec autant d'empire que sur la pensée, un supplément de la conscience qui commande, affermit et perfectionne toutes les vertus, établit de nouveaux rapports de bienfaisance sur de nouveaux liens d'humanité; nous montre dans les pauvres des créanciers et des débiteurs, des frères dans nos ennemis, dans l'être suprême un père; la religion du cœur; la vertu en action; le plus beau de tous les codes de morale; et dont tous les préceptes sont autant de bienfaits du ciel.

## IMMORTALITÉ DE L'ÂME.

La philosophie démontre qu'il y a dans l'homme un principe qui ne peut périr, mais que ce principe reparaisse dans un autre monde avec le même ordre de facultés et les mêmes lois qu'il avait dans celui-ci, qu'il y porte les conséquences des bonnes et des mauvaises actions qu'il a pu commettre; que l'homme vertueux y conserve avec l'homme vertueux, que le méchant y souffre avec le méchant; c'est là une probabilité sublime qui peut être à la rigueur de la démonstration, mais qui s'autorise et consacre et le vœu secret du cœur et l'assentiment universel des peuples. Elles ne sont pas d'hier: elles ne s'éteindront pas demain, ces naïves et nobles croyances qui ont indestructible besoin produit, répand, perpétué par mille hommes comme un héritage sacré; et, en vérité, ce n'est pas une philosophie bien hautaine que celle qui défendrait au sage, à l'heure suprême, d'inviter ces traditions vénérables, et d'essayer de leur enchanter lui-même de la foi de ses semblables et les espérances du genre humain.

Victor Cousin.

# ANECDOTES DIVERSES.

Nous garantissons la vérité de l'anecdote suivante. — C'est dans une ville d'Allemagne que le fait eut lieu.

## ANECDOTE FISCALE.

Un peu de fiscalité se rencontre partout; mais il y a des pas où elle est portée si loin, qu'il semble que l'art de vider les poches des gouvernés fasse toute la science des gouvernants. Brisquet le caniche, dont l'histoire va être racontée, vient d'en faire une funeste expérience. Compagnon de son vieux maître, Brisquet avait toujours vécu dans la meilleure intelligence avec lui; il venait de le perdre et sa douleur était extrême. Cependant Brisquet était héritier; cinq thalers par mois et la tutelle d'un ami de son maître assuraient son existence. Triste, écloppé, le pauvre animal avait à peine rejoint son nouveau gîte quand une décision du ministre des finances vint y troubler son repos.

Les employés du fisc, peu accoutumés à voir figurer dans un testament un chien comme légataire, n'avaient pas osé déterminer la classe dans laquelle on devait le placer, ni le droit qu'on pouvait exiger de lui; il avait donc fallu en référer au ministre des finances lui-même. Cette lacune de la législation venait d'être comblée: une ordonnance en forme de décret disait que Brisquet, ne pouvant être héritier direct ni collatéral, rentrerait dans la classe des donataires et qu'il devait payer 8 p. 100 de son legs. Or cinq thalers par mois, faisant soixante sous par an, et un capital de 100 thalers, Brisquet devait au fisc 96 thalers que le percepteur avait l'ordre d'exiger.

Néanmoins de la quittance au nom de M. Brisquet, l'huissier ne tarda pas à lui rendre visite; mais un chien composait tout son avoir, et quelques morsures étaient tout ce qu'on en aurait pu tirer. L'exécution devenant difficile, besoin fut de s'éloigner au plus vite et de recourir une seconde fois à la suprême autorité. S. Exc. un peu embarrassé d'abord par l'obstacle que l'exécution de sa décision rencontrait, et ne voulant cependant pas abandonner les droits de fisc sur le legs de Brisquet, résolut de s'y prendre d'une autre manière. Le chien était inattaquable, mais l'ami du défunt, le tuteur de Brisquet, pouvait payer pour lui, il ne fallait que trouver une tournure pour l'y obliger. Le génie du fisc inspi-

ra la suivante. Un thaler par mois fut jugé devoir suffire pour le logement, la nourriture et les médicaments du vieux Brisquet, or le tuteur de ce pauvre animal protestait donc tous les mois de 4 thalers, ce qui en fait quatre-vingt-huit par an, et donne un capital de 96 thalers dont 8 p. cent reviennent au fisc. L'exécuteur reçut l'ordre d'exiger de l'homme que son humanité et son respect pour la dernière volonté d'un ami avait fait se charger d'un vieux chien malade, 76 thalers. Refus positif de payer cette somme, saisie, exécution, affiches pour la vente des meubles du tuteur de l'héritier Brisquet.

Dans son extrême perplexité, ce malheureux homme se résolut à prendre Brisquet sous ses bras et à se rendre à l'audience du ministre des finances. De vives contestations s'élevèrent à la porte avant de laisser passer Brisquet; mais sa qualité d'héritier, dont il fut justifié aux huissiers de la chambre, lui en fit enfin permettre l'entrée. L'excellence parut, et Brisquet, l'organe de son tuteur, s'exprima avec beaucoup d'éloquence. On représenta que son âge était avancé, sa santé mauvaise, que sa douleur était grande, et que peu de mois pouvaient mettre un terme à sa vie, qu'ainsi 76 thalers exigés pour les droits de sa rente viagère n'auraient pas même été recouverts par le tuteur auquel on voulait les faire. Pendant que l'amitié plaçait ainsi à côté de Brisquet, accoutumé à prendre ses aises, s'était établi sur le sofa de monseigneur. Grande fut la terreur de son nouveau maître, qui craignait que cette familiarité ne nuisît au succès de la requête; mais il n'en fut rien; monseigneur aimait les bêtes, et Brisquet n'était pas la première qui en pris place sur son canapé. La conversation continua donc comme si de rien n'était. Le principal argument du ministre était que le fisc ne devait jamais rien perdre; que ce n'est pas sa faute si Brisquet est un chien, qu'il tient la place d'un homme dans le testament, et qu'il faut qu'il paie comme s'il l'était. Mais, monseigneur, c'est un animal. On ne connaît que sa qualité d'héritier. Voyez son état. Vous le soignez et il reprendra des forces. Soyez compatissant. Les droits du fisc doivent rentrer, il faut qu'il paie. — Un chien n'a point de legs. — Le legs en faveur de vous profite de ce legs, vous payerez pour lui, il n'en profite pas, monseigneur. Brisquet a des habitudes contrefaites. Il faut les changer. — Je dois respecter la volonté du testateur; c'est un devoir sacré. — Les prières du nécessaire plutôt que d'y manger. — Le premier de tous les devoirs, monseigneur, est de satisfaire le fisc. — Mais le fisc doit être équitable; le droit qu'on exige fait plus d'un anneau du revenu de Brisquet, voyez son état, monseigneur. — Vous ne pouvez pas payer, votre excellence. — Mais l'animal est pauvre, peut-être se priver du nécessaire pour faire un acte d'humanité, pour remplir un devoir. — J'entends rien à tout cela, je veux les droits du fisc.

Le tuteur était argoté, l'excellence était parlée; la conférence fut longue; mais le ministre ne voulant absolument rien diminuer de ses prétentions, l'honnête homme prit une résolution qui mettait le beau rôle de son côté. Eh! bien, monseigneur, dit-il, puisque votre excellence exige qu'on perceive un droit régulier sur la subsistance d'un pauvre animal, puisqu'elle me met dans l'alternative de manquer d'un nécessaire ou de manquer à mon devoir, je renonce au legs que mon ami avait assigné pour la nourriture de son chien. Vient, Brisquet, je partageai avec toi le peu que je possédais; plus tes persécuteurs, son illustre et plus tu me sera cher. L'animal était dans ses bras et tous deux gagnaient la porte. "Monsieur, monsieur, dit l'excellence, on verra si les lois vous autorisent à renoncer à ce legs; mais en attendant le fisc s'en empare. Soyez l'animal, et s'il meurt avant que les 76 thalers soient rentrés, vous serez responsable du reste."

On lit dans le GLANEUR une singulière anecdote sous la rubrique de Nogent-le-Rotrou:

"Samedi, 1 juin, une femme de la campagne, passant par la rue de la Herse, s'arrêta devant la demeure du sieur Gagneux, dégraisseur, et depuis long-temps perclus de tous membres. Elle aperçut sur une table recouverte d'une serviette et placée au milieu de la chambre, un cruchon, de l'eau benite et deux cierges allumés. Le malade, qu'elle connaissait, était couché dans son lit et ne faisait aucun mouvement. On devait lui administrer l'extême-onction, et tous les préparatifs étaient faits. La bonne femme, le croyant pressé et sur le point d'être enseveli, s'agenouilla au pied du lit et fit une prière. Lorsqu'elle eut fini, elle se relève, trempe le buis et asperge abondamment le moribond, qui éternue de surprise et bredouille quelques mots d'impatience.

"La pauvre vieille, s'imaginant avoir offensé l'âme du défunt, demande à grands cris, et reculant d'effroi, tombe à la renverse, en culbutant la table, et perd connaissance. Mais, ô fatalité! en roulant, un cierge embrase les jupes de l'infortunée, que la chaleur rend bientôt à la vie. Aux sours gémissements qu'elle pousse, la

domestique accourt d'une pièce voisine et reste anéantie en voyant une femme se débattre au milieu des flammes et de la fumée. Elle veut la secourir, mais ses efforts eussent été inutiles sans ceux de plusieurs voisins qui se présentent avec des seaux pleins d'eau. La victime, que l'on questionne, au lieu de répondre, comme les signes de la plus grande aliénation, et dans un état difficile à peindre, s'élançe hors de la maison, et s'en retourne promptement à Saint-Pierre-la-Bruyère, elle est morte des suites de ses blessures.

"Le sieur Gagneux n'a survécu que quelques heures à cette scène effrayante, dont deux cents témoins peuvent attester l'exactitude et la vérité."

## UNE TRAGÉDIE DE LEGOUVE.

LA MORT DE HENRY IV. — Tragédie Legouvé, fut acceptée par les comédiens Français avec enthousiasme mais sans espoir de la représenter. Comme on se mettait sur la scène au Bourbon, lorsque Napoléon gouvernait la France, Legouvé fut frappé d'une heureuse inspiration. Il osa donc solliciter auprès du vainqueur d'Austerlitz la faveur de lui faire entendre la lecture de sa tragédie; il en reçut une réponse favorable. L'audience était accordée pour midi précis. Legouvé s'y rendit accompagné de Talma, qui devait lire la pièce. A leur arrivée, les sœurs de l'Empereur et les dames de leur suite voulurent se placer au salon où devait avoir lieu la lecture. Chacune d'elles était empressée de voir l'auteur du "Mérite des Femmes" mais elles furent conduites par Napoléon qui leur dit que c'était une réunion particulière à laquelle il n'admettait que l'impératrice. Il ferma lui-même la porte à deux tour et désignant un siège à l'auteur, il invita à s'asseoir. Legouvé se fit un instant et l'Empereur reprend avec une brusque urbanité: "Vous voulez donc que je reste debout?" la lecture commença à pénibles confidences que Henry IV fait à Sully, des tourmens sans cesse renaissans dont l'accablait l'altière Médicis. Napoléon portant un regard sur Josephine, sembla lui dire qu'il n'avait jamais éprouvé d'elle que tendresse, dévouement, inaltérable bonté. Mais bientôt au récit fidèle de la sainte amitié qui unissait Henry IV et Sully, de ce bonheur si rare pour les souverains, de cette amitié un amant véritable, sur un cœur à toute épreuve l'Empereur se leva et regardant de tous côtés, paraît chercher le fidèle et brave Montebello. Restant alors debout, appuyé sur le dos d'un fauteuil, il suit la lecture avec la plus scrupuleuse attention; et lorsque Talma prononce ce vers dans la bouche du Béarnais, qui pressent le jour prochain: "Je tremble, je ne sais quel noir pressentiment..." Napoléon interrompant tout à coup la lecture de Legouvé: "J'espère que vous changerez cette expression; un Roi peut trembler, c'est un homme comme un autre; mais il ne doit pas le dire. L'Empereur effectue substitue sur le champ. "Je tremble, une fois etc." Enfin, la conspiration s'achève, le meilleur des Rois est frappé du poignard que ses plus chers amis ont mis aux mains du fanatisme. Sully, perdu de douleur et d'épouvante, vient en faire le touchant récit. "Le pauvre homme!... l'excellent homme!... prononce plusieurs fois Napoléon très-ému, tandis que Joséphine fondait en larmes. "Vous avez bien fait, ajoute-t-il, de désigner les auteurs de ce crime execrable." Il faut vous attendre à de nombreux débats littéraires, mais vous aurez un grand succès." Il lui parle alors de ses autres ouvrages, et lui exprime l'intention de donner au théâtre la récompense qu'il méritait; mais Legouvé lui répond modestement qu'il en avait reculé tout le point puisqu'il était honoré de l'estime publique et membre de l'Institut de France. "Ainsi vous ne voulez pas répondre Napoléon en jetant sur lui un regard scrutateur." "Quoi, n'importe, si nous ne pouvons pas nous en aller, touché par vous êtes donc un véritable homme de lettres." Il le quitte à ces mots; et dès le lendemain l'Empereur donne au Théâtre Français de jouer sa pièce, qui obtint au cours brillant de représentations. — L'Exp...

On s'en arriver dernièrement, dans la cour de la prefecture de police de Paris, une écurie où se trouvaient attachés de quatre chevaux. Un cocherier très-émulé se trouvait escorté de deux domestiques. On se bécota pendant que le détenteur s'était introduit dans une grande écurie, a enlevé une riche haridelle, et s'est échappé avec elle sur la route de Boulogne, pour se rendre sans doute à Londres, et de là à l'hôtel nuptial du monsieur de GREEN; mais les parents avaient pris leurs mesures: le ravisseur et sa victime ont été arrêtés à peu de distance de Paris, et s'en sont allés de champ. Le jeune homme a obtenu permission de conserver son brillant équipage pour venir rendre compte aux tribunaux de sa conduite. La demoiselle a été ramenée par son tuteur dans un modeste coucou.

Le Docteur JOHNSON, célèbre écrivain anglais, ayant appris que Boswell avait l'intention d'écrire une vie de lui; je connais bien, dit-il un moyen de l'empêcher d'écrire ma vie, c'est de lui ôter la sienne.